



LE TAISSOTIN

LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE TAISSY

Le 15 février 2019

www.taissy.fr

Numéro 1828

SOMMAIRE

1. Conseil Municipal du 05 février
2. Pharmacie de garde
3. Thé dansant – comité des fêtes
4. Décès
5. Inscriptions maternelle
6. Permanence Conseillers Départementaux – modif date
7. Conférence sur le Japon
8. Corrida
9. Caisse des Ecoles recrute
10. Petites annonces
11. Recensement de la Population

Thé dansant – Comité des Fêtes


Dimanche 03 mars 2019 – CCA – 15h00

Avec Damien BEREZINSKI


Rens. 06.71.78.45.81

ou 06.42.98.70.99

3

 La famille de Madame Jeannine BEAUVOIS a la tristesse de vous annoncer son décès. Ses obsèques religieuses auront lieu le mardi 19 février, à 10h en l'église de Taissy.

4

 Nous apprenons avec tristesse le décès de Jeannine BEAUVOIS. Elle a été Secrétaire de Mairie à Taissy du 01 octobre 1964 jusqu'à sa retraite au 01 juin 1995. Elle a été aussi beaucoup impliquée au Comité des Fêtes, au sein du groupe folklorique "les Taissotins". Sincères condoléances à sa famille.

Inscriptions en maternelle 2019/2020

Afin d'inscrire les enfants nés en 2016 et les nouveaux arrivants, merci de vous présenter en Mairie, **du 01 au 31 mars**, muni :

- du carnet de santé de l'enfant
- du livret de famille
- du justificatif de domicile

Les demandes de dérogations feront l'objet d'une étude ultérieure.

5

Permanence Conseillère Départementale

Madame Marie Noëlle GABET sera en Mairie le vendredi 22 février 2019 11h00 à 12h00

Attention modification date !

Conseil Municipal du 05 février 2019

1

Le conseil municipal a :

- Constaté l'installation de Mme DENHEZ Delphine, conseillère municipale, en remplacement de M. Vincent HALLIER
- Modifié les commissions « Bâtiments et Patrimoine », « Urbanisme », « Enfance-Education » et « Jeunesse et Sports et Vie Associative »
- Désigné un correspondant défense
- Autorisé la signature de la convention avec le Grand Reims pour l'attribution du fonds de concours pour la mise en accessibilité des ERP communaux
- Emis un avis favorable sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
- Fixé les tarifs des annonces dans le Taissotin, de location du dojo et de la salle des sports n° 1, des droits de place et de stationnement, des concessions et caveaux, des cases-columbarium, des caves-urnes et des concessions pour caves-urnes, de location du Centre de Conférences et d'Animation, de location de la salle de conférences pour buffet froid et vin d'honneur et de location de la grande salle communale
- Sollicité une subvention auprès de la Fédération Française de Foot pour la mise en place d'un arrosage intégré au stade Jules Vastag
- Eté informé des marchés passés dans le cadre de la délégation donnée au maire
- Autorisé la signature d'une convention de servitude au profit d'ENEDIS
- Procédé à la numérotation d'immeuble rue des Maraîchers

Lors du bureau communautaire du Grand Reims du 31 janvier, le schéma départemental d'analyse et de couverture du SDIS établi pour 5 ans a été présenté aux élus. Il a été demandé d'acter dans ce document la complémentarité indispensable des sapeurs-pompiers volontaires avec les pompiers professionnels. En effet, même si les incendies deviennent de plus en plus complexes et que tous les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas à même d'agir sur un feu, ils sont souvent les premiers intervenants et peuvent sécuriser les lieux, sauver des biens ou des personnes avant l'arrivée des professionnels.

L'actualisation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2019 a entraîné la restitution aux communes du territoire de l'ex-Reims Métropole la gestion de la fourrière automobile, service public qui fait l'objet d'une délégation de service public conclue du 01/05/2015 au 30/06/2022.

Il est proposé aux communes de l'ex-Reims Métropole de continuer à utiliser ce service au travers d'une gestion simple. La Ville de Reims serait mandatée pour assurer l'exécution du contrat et, dans le cadre d'une convention de mandat, les communes le souhaitant pourraient charger la Ville de Reims d'assurer la gestion administrative.

L'adhésion à ce service générera un transfert de ressources dans le cadre de la CLECT (en recettes et en dépenses) calculé sur les exercices 2015 à 2018.

Les communes ne souhaitant plus bénéficier de la fourrière automobile (ex-communautaire) pourront bénéficier de la fourrière départementale. Une réponse doit être rendue pour le 15 février. Le conseil municipal retient la solution de la fourrière ex-communautaire, une délibération sera prise pour entériner cette décision lors du conseil du 5 mars prochain.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Voirie

Une réunion publique, à laquelle de nombreuses personnes assistaient, a été organisée le 15 janvier sur la reprise des travaux rue des Vigneuls et rue de Longjumeau. Pour information, il faut savoir que l'entreprise SADE est intervenue sur les réseaux d'eaux pluviales encombrés par du béton.

La commission s'est réunie le 29 janvier pour échanger et partager sur les relevés de vitesse entre 2016 et 2018. Il est constaté que les mesures mises en place ont permis une diminution de la vitesse en traversée d'agglomération de 10km/h. Il est envisageable de généraliser le système de priorité à droite sur toute la traversée au travers du pouvoir de police du maire.

Au cours du 2^o semestre 2019, sera réalisée la réfection de la rue Henri Warnier avec en préalable une visite des réseaux.

Une étude est menée par les services techniques pour l'installation d'une lame de déneigement sur l'un des camions.

Lors de l'aménagement du chemin de la Cuche « intramuros », la réfection partielle du chemin rural de la Cuche sera étudiée.

Corrida

112 bénévoles sont inscrits pour participer à l'organisation de la deuxième édition de la Corrida. ... / ...

2



Bâtiments

Une visite des bâtiments communaux a été organisée le samedi 2 février.
Une synthèse de la visite sera établie et transmise au conseil municipal.

Environnement

La commission s'est réunie le 4 février 2019 avec un ordre du jour très dense sur les réalisations 2018, la mise en place de fichiers de suivi sur les espaces verts, les différents équipements communaux et les projets 2019.
Il est regretté de nouvelles dégradations et incivilités dans le square « Couraux ».
Sur 2019, seront réalisés, entre autre : Un jardin des sens avec l'école maternelle. L'atelier « éco-logique » 2018 a été sélectionné par l'Agence de Développement du Tourisme (A.D.T.) au titre d'expériences innovantes sur des réalisations autour de la qualité du cadre de vie. Et la modernisation du massif du CCA en interne par les services techniques.

Urbanisme

2 points ont été abordés. Tout d'abord, sur la parcelle AC 571, allée des Gardes, la succession de la famille BRIMONT-GERARD, propriétaire d'un tiers, bloquée depuis 30 ans, est réglée grâce au travail d'un généalogiste. PLURIAL va pouvoir se positionner sur cette parcelle afin de proposer un aménagement d'ensemble sur ce secteur.
Ensuite, sur la parcelle AH 65, Les Poteaux, la situation est également débloquée pour le tiers appartenant à la famille BRIMONT-GERARD. Un tiers est déjà propriété de PLURIAL, le dernier tiers appartient à plusieurs familles BARTHELEMY. Pour ne pas perdre le long travail du généalogiste, la commune propose de se positionner sur le tiers de la famille BRIMONT-GERARD pour commencer à maîtriser le foncier nécessaire à l'évolution de ce secteur. L'acquisition de ce tiers représente une enveloppe de 175 000 € financée en partie par la vente réalisée dans le Parc d'Activités. Une délibération dans ce sens sera prise lors du conseil municipal du mois de mars.
La note d'orientation budgétaire 2019 est présentée et commentée au conseil municipal. Au niveau de la loi de finances 2019, les dotations aux collectivités locales restent stables en 2019. Par contre, sur la période 2020-2022, l'Etat envisage de réduire fortement le déficit public. L'un des leviers utilisés sera les dotations aux collectivités. Une augmentation de la population permettra de compenser ces baisses prévisibles.

Conférence par Patrick DUECH le Japon et les 88 temples de Shikoku



Mairie – salle du Conseil Municipal
Mardi 26 février 2019 à 20h00

7

La Caisse des Ecoles RECRUTE pour son accueil de loisirs de cet été, du lundi 08 juillet au mercredi 14 août 2019

Un surveillant de baignade (diplôme SB ou BNSSA obligatoire), de préférence diplômé BAFA ou assimilé (possibilité de prolonger le contrat jusqu'au 30 août si BAFA ou équivalence). Rémunération indiciaire de la fonction publique.

Contact : Mr Ludovic LEDRU – Responsable Adjoint

Ecrire à Caisse des Ecoles – Mairie 51500 Taissy
ou mail cde.taissy@orange.fr

9



Samedi 02 mars 2019

8

Inscriptions :

- **Par internet :** csv.dacreims.com avant le 28 février 2019 à minuit.

- **Par correspondance :** votre bulletin d'inscription est à expédier ou à déposer avant le 26 février 2019 accompagné de son règlement et du certificat médical avec la mention "pratique de la course à pied en compétition" ou de la photocopie de sa licence FFA / FFTRI ou Course d'orientation à l'adresse suivante :

Lionel Vandenhoute
Corrida de la Saint Valentin
95 Av. du docteur Manichon, 51110 Reims

- **Sur place :** le jour J de 10h00 à 12h00 et à partir de 16h00 à l'Espace Colbert de Taissy. Fin des inscriptions 30 minutes avant la course. dans la limite des places disponibles (700 dossards max.)

12€ la Corrida dont 1€ reversé à Ensemble pour Elles (15€ le jour de l'événement).

Paiement en ligne ou par chèque à l'ordre du DAC Reims Athlétisme



NOM : Prénom :

SEXE : M ou F TEL : / / / /

N° LICENCE FFA : CLUB FFA :

DATE DE NAISSANCE : MAIL :

VILLE OÙ VOUS HABITEZ : TAILLE T-SHIRT :

19h30 : Corrida de 8.4km pour les hommes et femmes (né(e)s en 2003 et avant

SIGNATURE (des parents pour les mineurs)

En signant ce document vous vous engagez à prendre connaissance du règlement sur le site csv.dacreims.com

Petites annonces

A VENDRE maison individuelle à Taissy – 170 m² - terrain de 1009 m² - type 6 dont 4 chambres – sous-sol complet de 113 m² - prix 385.000 € - ☎ 06.27.68.83.24.

A VENDRE maison mitoyenne de 89 m² entièrement rénovée – jardin 200 m² avec chalet de jardin de 10 m² - terrasse carrelée exposée sud – RDC : entrée, cuisine aménagée, cellier, wc, placards, séjour – Etage : palier, 3 chambres – salle de bains, wc séparé – chauffage gaz – double vitrage – volets roulants électriques – garage – diagnostic énergétique : C - ☎ 06.08.89.65.07

03.26.97.88.77 – jmstgermain@aol.com

10

11

Le recensement de la population se termine le 16 février prochain.



Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire**. Les logements non recensés pénalisent les finances de la commune, les subventions de l'Etat sont calculées sur sa dernière population recensée. Le recensement par Internet est plus rapide, pensez-y !

Merci de prendre contact avec la Mairie au plus vite si vous n'avez pas eu les documents à compléter.